

Albert le Grand, commentateur de l'Apocalypse

Autor(en): **Boureau, Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie = Revue philosophique et théologique de Fribourg = Rivista filosofica e teologica di Friburgo = Review of philosophy and theology of Fribourg**

Band (Jahr): **61 (2014)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-761034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALAIN BOUREAU

Albert le Grand, commentateur de l'Apocalypse

Depuis quelques années, je tente de recomposer le paysage des commentaires de l'Apocalypse au XIII^e siècle, en restituant à Bonaventure le texte pseudo-thomasien, *Vox Domini*¹, en attribuant à Richard de Mediavilla un commentaire inédit, *Ipse revelat* et un autre, *Aser pinguis*, accordé jusque-là à Hugues de Saint-Cher² et en exhumant, dans un manuscrit oublié de Jean de Galles, d'inconnues *Collationes in Apocalypsin*, corrélées à sa postille, elle-même fort maltraitée jusqu'à présent³.

Cette impressionnante expansion franciscaine, à ajouter à l'ample série des années 1280–1333 (Matthieu d'Acquasparta, Raymond Rigault, John Russell, Pierre de Jean Olivi, Vital du Four et Mathias av Linköping) doit pourtant être un peu modérée et le présent article voudrait montrer qu'Albert le Grand a commenté l'Apocalypse et lui attribuer la composition d'un autre écrit pseudo-thomasien, *Vidit Jacob*.

La possibilité d'un commentaire de l'Apocalypse par Albert le Grand s'appuie sur trois raisons d'inégale valeur :

1. Un tel commentaire semble vraisemblable dans l'œuvre exégétique d'Albert. En dehors de son exégèse évangélique, il a commenté, de façon insistante, les textes vétérotestamentaires qui avaient le plus de portée eschatologique (Isaïe, Jérémie, Daniel, les douze petits prophètes, Baruch, Job). L'absence de l'Apocalypse serait donc assez surprenante. Mais cette raison n'est que de vraisemblance.

2. L'entreprise a été mentionnée par le franciscain Jean de Galles, vers 1280, juste après le décès d'Albert, dans son propre commentaire de l'Apocalypse, *Magno spiritu*. Il y nomme⁴ en effet dix commentateurs du

¹ BOUREAU, A. : *Bonaventure, commentateur de l'Apocalypse. Pour une nouvelle attribution de Vox Domini*, in : *Franciscan Studies* 70 (2012) 139–181.

² BOUREAU, A. : *Richard de Mediavilla fut-il aussi un exégète ? Première partie : Enquête sur les annotations du commentaire de l'Apocalypse dans le ms. Assise 82*, in : *Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie = Revue philosophique et théologique de Fribourg* 58 (2011) 1, 227–270 ; *Seconde partie : Les enjeux de l'exégèse de Mediavilla*, in : *ibidem* 58 (2011) 2, 404–46.

³ Voir mon article *L'exégèse de Jean de Galles, franciscain du XIII^e siècle, à paraître*.

⁴ J'utilise un manuscrit que j'ai découvert et que j'estime être le meilleur témoin du commentaire, le Madrid (Biblioteca Nacional) 507: « Expositores uero huius libri fuerunt sanctus Augustinus qui tamen non exponit librum continue, sed aliqua uerba interpolatim et Ieronymus exponit librum breuiter tamen, sed quasi continue, et Haymo, qui exponit spiritualiter et diffusius, et Helynandus, qui exponit eleganter et diffuse, et Albertus, qui similiter exponit misterialiter, et Gilbertus, qui similiter exponit quasi eodem modo, et Ioachim, qui ex-

livre : Augustin⁵, Jérôme⁶, Haymon d'Auxerre⁷, Hélinand de Perseigne⁸, Albert, Gilbert de la Porrée⁹, Joachim de Fiore¹⁰, Bérangaud¹¹, Richard de Saint-Victor¹² et Bède¹³. On peut s'étonner qu'il ne mentionne qu'un seul commentaire du XIII^e siècle, précisément celui d'Albert. En fait, vers 1280, la production intense sur l'Apocalypse n'avait pas encore commencé et Jean de Galles ne pouvait disposer que d'un commentaire d'Hugues de Saint-Cher, qui débute par le prologue « de Gilbert », que de ce fait, il aurait attribué entièrement à ce dernier¹⁴. D'autre part, on ne saurait loger chez Jean ni chez ses contemporains, une conscience nette d'une telle séparation temporelle : dans sa liste, Joachim de Fiore, Gilbert de la Porrée et plus encore Richard de Saint-Victor sont des contemporains. Mais on ne peut accorder qu'une confiance limitée à cette liste : dans le corps de son commentaire, Jean ne cite ou n'évoque précisément qu'Haymon (souvent), Augustin et Bède et Richard (rarement). Le cas de Joachim étant mis à part, les cinq autres auteurs ne sont donc mentionnés que par ouï-dire, car, en bon encyclopédiste, Jean ne manque jamais d'exhiber, au moins rapidement, ses lectures.

3. Un commentaire de l'Apocalypse attribué à Albert, parfois nommé *Enarrationes in Apocalypsim*, a fait l'objet d'une édition incunable de 1506, reprise dans les deux grandes collections des *Œuvres* d'Albert antérieures à l'édition de Cologne, celle, au XVII^e siècle, du dominicain Pierre Jammy¹⁵ et celle, au XIX^e siècle de l'abbé Borgnet¹⁶. Le père Mandonnet, encore en 1899, acceptait le texte dans son article « Albert » du *Diction-*

ponit incontinue et diffuse, et Bellengarius qui exponit tropologic magis seu *moraliter*, et Ricardus qui recolligit misteria bene et breuiter, et Beda imitans Ieronymum exponit aliquantum prolixius », *M* 18va.

5 PS. AUGUSTIN (Gennade? Césaire d'Arles?) : *In Apocalypsim. Ioannis, hom. 1-19*, PL 35, 2417-2452.

6 Il s'agit probablement de l'édition préfacée par Jérôme du texte de Victorin de Pettau. Voir DULAËY, M. : « Jérôme 'éditeur' du Commentaire sur l'Apocalypse » de Victorin de Poetio ou Victorin de Pettau, in : *Revue des Études Augustiniennes* 37 (1991) 199-236. Le texte de Victorin a été édité par J. Haussleiter (= CSEL 49). Vienne : Tempsky 1916.

7 HAYMON D'AUXERRE : *Expositio in Apocalypsin*, PL 117, col. 938-1220;

8 Hélinand de Perseigne, qui se confond peut-être avec Hélinand de Froidmont. Ce commentaire cistercien a disparu.

9 Ce commentaire attribué à Gilbert de la Porrée a disparu, s'il a jamais existé. Il se peut que le prologue du pseudo-Gilbert, répandu après 1250, ait fait croire à l'existence d'un tel commentaire.

10 JOACHIM DE FIORE : *Expositio in Apocalypsin*. Venise : 1527. Pour la préface, *Praephatio super Apocalypsim*, in : SELGE, K.-V. (ed.) : *Eine Einführung Joachims von Fiore in die Johannesapokalypse*, in : *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters* 46 (1990) 85-131.

11 BERENGAUDUS (bénédictin du IX^e siècle.) : PL 17, col. 683-888, où le texte est attribué à Ambroise.

12 RICHARD DE SAINT-VICTOR : *In Apocalypsim Iohannis Libri Septem*, PL 196, col. 683-888.

13 BÈDE : *Explicatio in Apocalypsim*, PL 92, col. 129-206.

14 Pour moi, il s'agit de *Confiteor tibi* et non d'*Aser pinguis*, on le verra.

15 Tome 11 B, 1-156, Lyon : 1651.

16 Tome 38, Paris : Vives 1899, 465-826.

naire de *Théologie Catholique*. Ce n'est qu'en 1932 que Jacques-Marie Vosté a démontré son inauthenticité¹⁷, sans que s'ensuive la recherche d'un autre texte exégétique d'Albert sur l'Apocalypse.

UN FAUX DÉPART DE L'EXÉGÈSE D'ALBERT SUR L'APOCALYPSE : *CONFITEOR TIBI*

Il vaut la peine de considérer de près ce texte des *Enarrationes in Apocalypsim*, que je préfère nommer *Confiteor tibi* d'après l'incipit de son prologue. En effet, il fut jugé albertinien pendant plus de quatre siècles : c'est sans doute l'existence de ce texte qui a empêché de voir de plus près *Vidit Jacob* : en paraphrasant la loi monétaire de Gresham, on dira qu'« une attribution fautive chasse la bonne ».

L'édition de 1506 avait pour elle des critères externes de vraisemblance. L'ouvrage in-quarto intitulé *Diui Alberti Magni Ratisponensis episcopi, ordinis fratrum predicatorum postillatio in Apocalypsim* procédait des presses de Jacques Wolff de Pforzheim, éditeur à Bâle depuis 1488, qui assumait et datait cette publication : « *Finis huius auree postillationis in Apocalypsim Alberti Magni per magistrum Iacobum de Pforzhen Basilea elaborate, anno a partu Viginis salutifero 1506* ». Or, Jacques de Pforzheim avait une bonne réputation et publiait essentiellement des ouvrages de piété et de théologie. Il édita notamment des bréviaires locaux. Il semble avoir été proche des Chartreux de Bâle. Son premier livre, en 1488, était un folio, le *Quadragesimale de floribus sapientiae* d'Ambrosius Spiera (prédicateur servite du XV^e siècle). Il poursuivit cette veine en 1508 avec la *Gemma predicantium* du franciscain contemporain Nicolas Denyse. Il paraît avoir été intéressé par la *devotio moderna* avec le *Rosetum exercitiorum spiritualium* de Jean Mauburnus, augustin contemporain (1504). Il se lança dans une théologie difficile avec le franciscain Etienne Brulefer (*Reportata* et commentaires sur Duns Scot en 1501 et 1507). En 1508, il publia le commentaire sur les *Sentences* de Pierre Lombard par Gabriel Biel.

Une dimension humaniste ne manquait pas à celui qui édita en 1498 le *Liber faceti de moribus iuuenum*¹⁸, œuvre de Jean de Garlande, jugée alors antique, accompagnée d'une traduction par Sebastian Brant, puis les fables d'Ésope.

La stature des préfaciers des livres publiés par Jacques de Pforzheim confirme la solidité institutionnelle de l'entreprise : il publia en 1505 *l'Homiliarius doctorum*, anthologie d'homélies, rassemblée par Paul Diacre, que Charlemagne, son commanditaire fit répandre dans toutes ses terres. Or, le préfacier en était Jean-Ulrich Surgant, prêtre et recteur

¹⁷ VOSTÉ, J.-M. : *S. Albertus in Apocalypsim*, in : *Angelicum* 9 (1932) 328–335.

¹⁸ [...] docens mores hominum, precipue iuuenum, in supplementum illorum quia moralissimo Cathone erant omissi iuuenibus utiles.

de l'Université de Bâle. Un autre préfacier important présenta le commentaire d'« Albert » : le dominicain Bernard de Luxembourg, qui fut un peu plus tard prieur de Cologne, inquisiteur général des archevêchés de Cologne, Mayence et Trêves.

Contrairement aux autres livres, le commentaire était une exclusivité de Jacques de Pforzheim. Aucune mention de provenance n'était donnée, mais il éditait un texte, qui se trouve dans un manuscrit de Fulda du début du XV^e siècle, dont le répertoire de Stegmüller ne donne aucun autre exemplaire. Ce manuscrit comporte à la suite du commentaire (fol. 1-50) les gloses par Nicolas de Lyre des livres bibliques sapientiaux (Proverbes, Sagesse, Ecclesiaste, Cantique, Ecclésiastique) aux folios 51-221, suivies de brefs textes, l'*Oratio Salomonis*, tirée des Rois (fol. 221) et le *De penitentia Salomonis* texte de Philippe de Harvengt, présenté anonymement (fol. 222)¹⁹.

Ce commentaire, dans le manuscrit comme dans l'édition de 1506, est précédé d'un prologue d'auteur (*Confiteor tibi*), puis du prologue dit de Gilbert, texte attribué au porrétaïn qu'on ne trouve jamais avant les années 1250. Certains passages longs du commentaire se retrouvent littéralement dans *Vidit Iacob*. Le texte, plus court que celui de *Vidit Iacob* ou de *Vox Domini*, utilise beaucoup la Glose et n'a rien de spécifiquement albertinien.

UN TEXTE EN QUÊTE D'AUTEUR : *VIDIT JACOB*

En revanche, un commentaire important, *Vidit Iacob*, est toujours en souffrance d'auteur. En effet, on voit apparaître en 1562 chez les éditeurs Giunti de Venise une belle impression de ce texte²⁰, attribué à Thomas d'Aquin dès son titre : « commentaire très beau et moral du divin Thomas d'Aquin sur l'Apocalypse, plus certain et plus fidèle qu'un autre attribué à ce saint docteur, bien différent de lui, imprimé jadis à Florence²¹. » Ce dernier texte était celui de *Vox Domini*, produit à Florence

¹⁹ Fulda, Landesbibliothek AA 92, n° 1042 au tome II (47) de Stegmüller. Voir : *Die Handschriften der Hessischen Landesbibliothek Fulda*. Herausgegeben von Hartmut Broszinski. Wiesbaden : Otto Harrassowitz 1992, tome 1, 186–187.

²⁰ CAMERINI, Luigi Silvestro : *Annali dei Giunti*. Florence: Sansoni 1962–1963, n° 659.

²¹ THOMAS D'AQUIN : *D. Thomae Aquinatis in apocalypsim pulcherrima, ac moralis expositio*: "quavis alia, eidem Sancto Doctori ascripta, certior ac fidelior, ab ea, olim Florentiae excusa longe diuer-sa : nuper è tenebris eruta, ac in verbi Dei concionatorum gratiam (quibus per quam vtilis fuerit) diligenter impressa, & iuxta exemplar manuscriptum, quo ad fieri potuit fidelissime recognita : indicem etiam rerum scitu dignarum ob maiorem studiosorum facilitatem addidimus. Indicem etiam rerum scitu dignarum [...] adidimus." Cura, ac diligentia. F. Remigii de Nanninis Florentini. Venetiis, Iunctas, 1562.

en 1549 par l'imprimeur Laurent Torrentinus²². Une logique proprement culturelle jouait dans la production d'un second commentaire attribué à Thomas d'Aquin²³ : la première publication florentine pouvait apparaître comme un défi à la fois à la cité de Venise et à l'éditeur Giunti, qui, au cours des quatorze ans qui séparent les deux publications, auraient dépêché une enquête auprès de dominicains influents.

En effet, le dominicain chargé de cette édition, Remigio Nanni (de Nanninis) (vers 1520–1580), publia l'année suivante, chez le même éditeur vénitien, le commentaire de l'*Ethique* par Thomas d'Aquin, avant de participer aux œuvres de Thomas, parues en 1570 à Rome, sous la direction des dominicains Vincenzo Giustanini et de Tomas Manrique patronnées par le pape dominicain Pie V. En 1562, dans une lettre de dédicace de l'édition de *Vidit Iacob*, adressée au dominicain Seraphino Cavalli de Brescia, provincial de Terre Sainte, présent au concile de Trente en 1562²⁴, il manifeste déjà des doutes. Il raconte d'abord l'émoi de l'éditeur trouvant par hasard un manuscrit, transporté de Sicile à Venise, comportant le nom de Thomas et correspondant à la doctrine de Thomas, *licet non phrasim*. Remigio, pour sa part, ne trouvait pas « l'empreinte de son discours » (*characterem dictionis*), et suggérait une attribution dominicaine donnée à un Thomas *Anglico*, en supputant une confusion paléographique avec *angelico* (le docteur angélique). Cependant, il attribua finalement, mais sans conviction, les deux textes à Thomas, qui aurait composé l'un (*Vox Domini*) dans sa jeunesse, puis l'aurait réécrit repris un peu plus tard sous la forme de *Vidit Iacob*. Bien entendu, l'autorité de Remigio Nanni joua contre l'attribution du texte à Thomas. Un siècle plus tard, le dominicain vénitien Innocenzio Pencini suivit la même thèse dans son *Della elezione canonica pratica morale parenetica. Studio ristretto, e facile, eruditione dottrinale, giuridica, e scritturale, di necessità à gli ecclesiastici*²⁵.

Mais les deux commentaires subirent souvent une dissociation. Sixte de Sienne, ce franciscain devenu dominicain et proche de Pie V, avait tenu le même raisonnement pour un commentaire de la Genèse attribuée

²² Divi Thomae Aquinatis in beati Joannis Apocalypsim expositio, nunc primum ex tenebris eruta, cum indice et duplici tabula, locorum Sacrae Scripturae et quaestionum cum privilegio. cum praefatione Gilberti Pictaviensis.

²³ Par erreur, Domenico Moreni, dans ses *Annali della tipografia fiorentina di Lorenzo Torrentino*, Florence, N. Carli, 1811, nota dans le livre des Giunti une reproduction de *Vox Domini*, alors que le titre manifeste ostensiblement une différence nette et que le texte est effectivement celui du commentaire *Vidit Iacob*

²⁴ Voir son opuscule, *De Christo iudice laetis animis expectando oratio reueren. patris Seraphini Caballi, Brixiensis, Dominicani, sacrae theolog. doctoris, atque prouincia terrae sanctae prouincialis, in Dominica prima Aduentus. 1562. Ad sacrum oecumenicum Tridentinum Concilium*. Brescia, Damiano Turlino, 1563.

²⁵ PENCINI, Innocenzo: Treviso, Righettini, 1664.

lui aussi à Thomas²⁶, eut une attitude semblable à celle de Remigio Nanni en 1566²⁷, admettant *Vox Domini* dans les œuvres, mais en pensant aussi à une confusion avec un Thomas l'anglais et en ignorant *Vidit Iacob*. Aucun des deux textes ne fut donc repris dans l'édition dite *Piana*, du nom du pape Pie V, qui la patronna, des *Opera omnia* en 18 volumes, parue à Rome en 1570–1571. Peu à peu, l'emphase se porta sur *Vidit Iacob* et délaissa *Vox Domini*, qui fut ainsi ignoré par le jésuite Théophile Raynaud²⁸ (1583–1663) et le prémontré Camille Oudin (1638–1717)²⁹.

Le texte de *Vidit Iacob* a pourtant été édité³⁰ dans les *Opera omnia* de Thomas d'Aquin, avant d'être rejeté du corpus authentique, en raison de l'absence de témoignage dans les catalogues anciens. En outre, on relève une assez nette différence de style avec l'œuvre de Thomas. Le style d'écriture et de composition paraît bien différent, alors que la personnalité de Thomas et l'assistance efficace d'un secrétariat ont produit une grande homogénéité. Le point final de cette controverse érudite se trouvait déjà en 1750 chez le dominicain Bernard Marie De Rubeis (Rossi) dans une des dissertations de son *De gestis, et scriptis, ac doctrina sancti Thomae Aquinatis dissertationes criticae, et apologeticae*³¹, qui fut réimprimée au tome VII de l'édition de Venise des *Opera omnia* de Thomas en 1785 (p. VI–XI), puis au tome I des *Œuvres* de Thomas de la Commission Léonine en 1882³². De Rubeis reprenait tous ces débats et spécifiait la possibilité d'une confusion avec les deux dominicains anglais Thomas Jorz ou Joyce, Jorce, George (vers 1250–1310), ou Thomas Walleis (1287–1349). L'érudition dominicaine, qui a recouru à De Rubeis dès les débuts de la Commission Léonine en 1882 est restée sur cette évaluation. Pierre

²⁶ Voir PIRON, Sylvain : *Note sur le commentaire sur la Genèse publié dans les œuvres de Thomas d'Aquin*, in : Oliviana 1 (2003).

²⁷ SIXTUS SENENSIS : *Bibliotheca sancta*, apud Franciscum Senensem. Venetiis : 1566, partie VII.

²⁸ *Erotematis de bonis ac malis libris*, Lyon, 1653, J.A. Huguetan et M.A. Ravaud. Le jésuite introduit un élément de contenu, en considérant, dans *Vidit Iacob*, l'allusion de l'auteur au livre IV de son commentaire des *Sentences* et l'allusion à la conversion récente et massive des Coumains en Hongrie.

²⁹ *Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquis illorumque scriptis tam impressis quam manuscriptis adhuc extantibus in celebrioribus Europae bibliothecis a Bellarmino, Possevino [...] et aliis omissis, ad annum 1460 vel ad artem typographicam inventam, cum multis dissertationibus*, Leipzig : Maur 1722.

³⁰ *Sancti Thomae Aquinatis doctoris angelici ordinis praedicatorum opera omnia*, tome 23, 325–511, Parme : Pietro Fiaccadori 1869. C'est cette édition qui a été reproduite dans le *Corpus Thomisticum* (Roberto Busa). Le texte a été aussi édité chez L. Vivès, tome XXXII.

³¹ DE RUBEIS, Bernardo: *De gestis, et scriptis, ac doctrina sancti Thomae Aquinatis dissertationes criticae, et apologeticae*. Venetiis, Pasquali, 1750.

³² SANCTI THOMAE AQUINATIS: *Opera omnia iussu impensaue Leonis XIII. P. M. edita, t. 1:* (Ex Typographia Polyglotta S.C. de Propaganda Fide, Romae: 1882), p. XLVI–CCCXLVI.

Mandonnet en 1910 (*Des écrits authentiques de saint Thomas*) ne consacre qu'une ligne d'un tableau de concordances à *Vidit Jacob*³³.

Restait à connaître l'identité du rédacteur. Stegmüller a pensé à Hugues de Saint-Cher comme auteur possible de *Vidit Jacob*, mais aussi à Gueric de Saint-Quentin. L'édition électronique du *Corpus Thomisticum* le présente comme auteur éventuel de *Vidit Jacob* : dans les rubriques, tenues à jour, du *Corpus*, on indique « *Hugo de S. Caro ?* ». Robert Lerner a donné aussi une telle attribution en précisant qu'il s'agirait, comme pour *Vox Domini*, d'une « école de Hugues de Saint-Cher », sans doute en raison d'une date trop tardive par rapport à la vie de Hugues, décédé en 1263. Aucun argument précis n'a été donné pour cette attribution, devenue systématique pour les textes dominicains anonymes, alors que des rapprochements assez singuliers avec l'œuvre d'Albert le Grand se remarquent assez clairement.

PREMIER RAPPROCHEMENT ENTRE *VIDIT IACOB* ET ALBERT : LE SORT DES ÉLÉMENTS

Une identité parfaite se trouve dans la question de la permanence des éléments à la fin du monde, question qui fut âprement disputée et distinctive de 1248 à 1254, entre Thomas, Bonaventure et Albert, dans leurs commentaires sur les *Sentences* de Pierre Lombard³⁴.

Vidit Iacob commente ainsi le verset 21,1 de l'Apocalypse (*Et vidi celum novum et terram novam. Primum enim celum, et prima terra abiit, et mare iam non est*):

« il faut dire que tous les éléments seront rénovés et resteront dans leur substance, mais disparaîtront en leur forme extérieure et leurs qualités substantielles demeureront ce qu'elles sont, mais disparaîtront selon leur action et leur passion réciproques. Mais les hommes qui existent dans le statut de mortalité ont besoin de l'action réciproque des éléments. Et donc périront les qualités des éléments, en ce qu'elles sont agentes et patientes. Ainsi, Augustin dans le chapitre 16 <du livre XX> de la *Cité de Dieu* dit : 'les qualités des éléments destructibles, qui étaient appropriées à nos corps destructibles, seront anéanties totalement par combustion et leur substance elle-même aura ces qualités qui conviennent parfaitement, par une transformation merveilleuse, aux corps immortels. Ainsi le monde fait à neuf et en mieux s'ajus-

³³ À la p. 109 de son ouvrage paru à Fribourg : MANDONNET, Pierre : *Des écrits authentiques de S. Thomas d'Aquin*. Fribourg : de l'œuvre de saint Paul 1910.

³⁴ Voir BOUREAU, A. : *Une nature préservée de la transgression humaine des normes. Physique des éléments et géologie du monde dans l'exégèse et la théologie du XIII^e siècle*, in : VAN DER LUGT, M. : *La Nature comme source de la morale au Moyen Âge* (= *Micrologus'* Library 59). Florence : SISMELE 2014, 55-94.

tera parfaitement aux hommes refaits à neuf et en mieux, jusque dans leur chair³⁵».

L'auteur de *Vidit Iacob* livre une précieuse référence à sa propre œuvre, par la mention qui suit immédiatement le passage cité, en renvoyant à son propre *Commentaire des Sentences* : « de ce sujet, nous avons suffisamment parlé au sujet de la fin du livre IV des *Sentences*³⁶ ». Cette référence doit nous permettre de risquer une attribution de *Vidit Iacob*. Seul un maître reconnu pouvait renvoyer à son propre commentaire des *Sentences* comme à un texte accessible à son lecteur.

Deux passages montrent que l'opinion de l'auteur de *Vidit Iacob* est très proche de celle d'Albert le Grand :

« Mais il y a deux aspects des éléments. L'un est leur être spécifique et ainsi il demeurera. L'autre dépend de la force de leurs qualités actives et passives et elle ne demeurera pas, si ce n'est à la façon dont demeure dans le sujet une passion qui ne peut venir à l'acte »³⁷ (Albert).

« il faut dire que tous les éléments seront rénovés et resteront dans leur substance, mais disparaîtront en leur forme extérieure et leurs qualités substantielles demeureront ce qu'elles sont, mais disparaîtront selon leur action et leur passion réciproques »³⁸ (*Vidit Iacob*).

L'argumentation est donc directement et précisément albertinienne.

La première citation ouvre la détermination par Albert de la question 7 de la distinction 47 (« quel sera l'effet de l'embrasement dans le monde ?³⁹ », après une notation préliminaire sur les limites des possibilités de réponse aux questions soulevées par la distinction 47, qui portent sur le Jugement dernier :

« Il faut dire qu'en vérité, il s'agit davantage d'une conjecture que d'une question impliquant un savoir, car personne, je crois, ne peut savoir ce qu'il en se-

³⁵ Sed dicendum est, quod revera omnia innovabuntur elementa, et remanebunt secundum substantiam suam, sed transibunt secundum exteriorem formam, et qualitates substantiales eorum remanebunt secundum quod sunt, sed secundum actionem et passionem mutua transibunt. Homines vero existentes in statu mortis, indigent mutua actione elementorum. Et ideo peribunt qualitates elementorum, secundum quod sunt agentes et patientes. Unde Augustinus de civitate Dei cap. 16, elementorum, inquit, corruptibilium qualitates, que in corporibus nostris corruptibilibus congruebant, ardendo penitus interibunt; atque eorum substantia eas qualitates habebit, que in corporibus immortalibus mirabili mutatione conveniunt. Ut mundus in melius innovatus, apte accommodetur hominibus in carne in melius innovatis, *Vidit Iacob*, ed. cit. p. 496a.

³⁶ De hac materia satis diximus in fine Lib. IV, *Vidit Iacob*, ed. cit., ibidem.

³⁷ ALBERT LE GRAND : *Commentaire sur les Sentences*, IV, 47,7, éd. Borgnet. 1894, 649.

³⁸ *Vidit Iacob*, ed. cit. 496a.

³⁹ *Quis erit effectus conflagrationis in mundo?*, in : ALBERT LE GRAND : *Vidit Iacob*, ed. cit. ibidem.

ra, si ce n'est celui qui le verra quand cela se produira. Pourtant, je ne pense pas qu'aucun élément ne sera totalement consumé ⁴⁰ ».

Albert donne ensuite sa solution sur les qualités actives et passives, dont la disparition a un sens eschatologique:

« La cause en est la suivante : les qualités premières actives et passives ont été données aux éléments pour la production et la destruction qui se succèdent dans le monde jusqu'à ce que les élus soient rassemblés en nombre tel que soit rempli le nombre dont Dieu a prévu qu'il doit être rempli. Et, une fois ce nombre rempli, les éléments demeureront dans un autre état, sans mélange mutuel, sans action ni passion en pleine lumière⁴¹ ».

Enfin, Albert rapporte deux opinions différentes (plus qu'opposées), qui sont fondées toutes deux sur la science naturelle, sans aucune utilisation de l'Apocalypse (21,1), puisque seule l'eau y était menacée de disparition (*iam mare non est*) :

« D'autres pourtant ont des propos différents, en parlant de la disparition des éléments. Certains en effet disent que disparaîtront l'eau et le feu parce que ces éléments ont au plus haut point des forces actives et passives. Et à ce moment l'action et la passion n'existeront pas. D'autres disent que disparaîtront totalement l'air et l'eau et cela, je pense, parce que ces deux milieux, quand ils existent, n'ont pas de mouvement ni de statut déterminé ; et de nombreux mouvements passent bien en eux, de sorte que l'eau des planètes suit le changement de la lune qui est très rapide et l'air suit les cycles des cinq planètes, en lesquels se trouve une très grande diversité de mouvements ; mais ces moteurs n'existeront pas et ils disent que les deux éléments seront supprimés⁴² ».

La conclusion maintient la thèse de la survie des éléments :

« mais la vérité, je pense, est qu'ils ne seront pas supprimés mais seront changés, comme on l'a dit en sorte que les éléments seront continuellement lumineux : la terre en sa surface extérieure semblera alors être transparente

⁴⁰ Responsio. Dicendum, quod in veritate hic potius est divinatio, quam questio habens scientiam aliquam: quia neminem puto scire, qualiter hoc erit, nisi qui viderit quando fiet: tamen non puto, quod aliquod elementorum in toto consumetur, *ibidem*.

⁴¹ Hujus autem causa est: quia qualitates primae activae et passivae datae sunt elementis ad generationem et corruptionem, quae sibi succedunt in mundo, donec tot colligantur electi, ut numerus ille impleatur quem implendum Deus ab aeterno praevidit: et illo impleto stabunt elementa in alio statu sine permixtione ad invicem, et sine actione et passione in pleno lumine, *ibidem*.

⁴² Sunt tamen diversi diversa dicentes de transitu elementorum. Quidam enim dicunt, quod transibunt aqua et ignis: et hoc ideo, quia ista in excellenti habent virtutes activas et passivas: et tunc actio et passio non erunt. Alii dicunt, quod aer et aqua in toto transibunt: et hoc ideo, ut puto, quia illa duo media existentia determinatum motum non habent et statum: et fluunt in ipsis motus multi valde, eo quod aqua sequitur planetarum mutationem lunae quae velocissima est, et aer sequitur quinque planetarum orbis, in quibus est plurima motuum diversitas: et haec tunc non erunt, et ideo dicunt, quod tollentur, *ibidem*.

comme du verre, l'eau comme du cristal, et l'air lumineux comme le ciel et le feu comme la lumière même du ciel⁴³ ».

Cette solution concorde parfaitement avec le texte de *Vidit Iacob* et avec son renvoi. Le sens de la réponse est le même. L'auteur de *Vidit Iacob* pourrait donc être Albert lui-même, car l'argumentation est directement albertinienne. Seul un petit raffinement lexicologique peut provenir de Thomas: les qualités aux deux aspects sont qualifiées de substantielles dans *Vidit Iacob*. Mais le sens de la réponse reste le même.

Un débat ferme entre Albert, Bonaventure et Thomas eut donc une acuité précise, dont je résume ici la chronologie

1. 1248. Albert le Grand (*Commentaire sur les Sentences*) : le feu, comme les autres éléments de ce monde, perd un des deux aspects de ses qualités premières (activité/passivité) ;

2. 1252. Bonaventure (*Commentaire sur les Sentences*) : le feu, principe actif et peu matériel en ce monde, se transforme en élément céleste et offre ainsi une transition ascendante (*reductio*) ;

3. 1254. Thomas d'Aquin (*Commentaire sur les Sentences*) : le feu, comme les autres éléments de ce monde, a des qualités simples, effets de sa forme substantielle et demeure identique en substance et en forme et sera simplement purifié en ses dispositions ;

4. 1265. Bonaventure dans *Vox Domini* : reprise de la position 2, avec des concessions secondaires à 3 ;

5. 1278–1279. Albert le Grand dans *Vidit Iacob*, reprise de la position 1. Le commentaire d'Albert, *Vidit Iacob*, répond donc à celui de Bonaventure, *Vox Domini*. On a trop peu insisté sur la fonction doctrinale de l'exégèse médiévale, qui poursuit ici un débat commencé en d'autres lieux textuels.

DEUXIÈME RAPPROCHEMENT ENTRE *VIDIT IACOB* ET ALBERT : LES COUMAINS

Une autre particularité de *Vidit Iacob* va dans le même sens : à propos du tremblement de terre de Apoc. 16,18, l'auteur a cette remarque :

« un tel tremblement de terre, aussi grand concerne le temps présent, quand de nombreux hommes furent convertis à la foi et à la pénitence par la prédication de prédicateurs modernes. En effet, rien que chez les Coumains, des hommes ont été convertis à la foi et baptisés et en deux ou trois ans et ils furent plus de cent mille en peu de temps. Bien des gens chez les Georgiens

⁴³ Est autem veritas, ut puto, quod non tollentur, sed immutabuntur, ut dictum est: ita quod erunt elementa continue luminosa, et terra in superficie exteriori pervia sicut vitrum, et aqua sicut crystallus, aer vero luminosus ut coelum, et ignis ut ipsum lumen coeli tunc esse videbitur, *ibidem*.

et aussi en Berbérie, en Afrique et de nombreux hérétiques et beaucoup d'autres dans les autres parties du monde⁴⁴ ».

Cette remarque est étonnante dans un commentaire sur l'Apocalypse. Le verset commenté ne l'appelait nullement.

Une large partie des Coumains, population turque des steppes, arriva en Hongrie au début du XIII^e siècle, sans se convertir ni se sédentariser⁴⁵. Alors que les allusions aux Coumains sont très rares dans la production scolastique, Albert le Grand y est revenu à deux reprises dans son vaste commentaire des *Politiques* d'Aristote : au chapitre VI du livre I, il note :

« chez les hommes, ceux qui sont très oisifs, aiment le loisir et fuient le travail, appartiennent à des populations pastorales – qui possèdent beaucoup d'animaux –, comme les fils de Ruben et la moitié de la tribu de Manassès, et chez nous, les Coumains, qui fuient le travail et aiment le loisir ; ils vivent de produits pastoraux, c'est-à-dire de lait et de viandes animales. Mais, parce que les animaux ne peuvent vivre sans pâturages et qu'en un lieu, les pâturages ne peuvent suffire à beaucoup d'animaux, ils sont obligés parfois de migrer, de lieu en lieu avec leurs animaux afin de trouver des pâturages, du fait qu'un tel usage des animaux se fait à la place de l'agriculture⁴⁶ ».

Ce texte, qui date de 1271 environ, ne laisse pas deviner une conversion des Coumains. Or, précisément, la loi sur les Coumains de 1279 entendait non seulement les convertir, mais leur faire abandonner tout mode de vie nomade.

Un second texte, au chapitre XIV du livre VII illustre une constatation d'Aristote par l'exemple des Coumains :

« Il ajoute qu'il y avait une loi des anciens Gentils et c'est encore celle de Slaves, nommés Coumains : ils prévoient qu'aucun orphelin déficient en ses membres ne sera gardé en vie. Ils ont décidé aussi, afin que ne se développe

⁴⁴ Talis terremotus sic magnus respicit hoc tempus presens, in quo multi ad predicationem modernorum predicatorum sunt conversi ad fidem et penitentiam. Nam de solis Cumanis conversi sunt ad fidem, et baptizati in duobus vel tribus annis, et in modico tempore, plusquam centum millia. Multi etiam de Georgianis, etiam de Barberia, multi de Africa, multi heretici, et quam plures de aliis partibus mundi, *op. cit.* 47ob.

⁴⁵ Voir BEREND, Nora: *How many medieval Europes? The 'pagans' of Hungary and regional diversity in Christendom*, in: LINEHAM, Peter/NELSON, Janet L. (eds.): *The Medieval World*. London: Routledge 2001, 77–92.

⁴⁶ ALBERT LE GRAND : *Politica*, Lib. 1, cap. 4, éd. Borgnet, 44 : In hominibus qui otiosissimi sunt et otium diligunt et laborem fugiunt, illi sunt pascuales, id est, multa animalia habentes, sicut filii Ruben et dimidia tribus Manasses, et apud nos Cumani qui qui laborem fugiunt et otium diligunt, illi pascualibus vivunt, lacte scilicet et carnibus animalium, quae sine labore habentur. Sed quia animalia sine pascuis vivere non possunt, et in uno loco multis animalibus pascua sufficere non possunt, ideo cum animalibus coguntur aliquando transmigrare de loco ad locum propter pascua invenianda, eo quod talium animalium talis usus est eis loco agriculturae.

un nombre excessif, de déterminer un nombre d'enfants, au-delà duquel aucun autre ne sera gardé en vie⁴⁷».

La suite reprend la défense de l'avortement par Aristote. Là encore, les Coumains ne semblent nullement touchés par le christianisme.

Si l'on accepte l'attribution de *Vidit Iacob* à Albert, il faut penser à une rédaction de la fin des années 1270, moment d'efforts intensifiés de conversions conduisant au statut de 1279. Albert aurait donc rédigé ce commentaire à la fin de sa vie (il meurt en 1280), à la période même où il composa son commentaire sur Job, ce qui est cohérent : bien au-delà d'un exercice universitaire, la méditation sur ces deux livres bibliques constituait une préparation à la mort.

TROISIÈME RAPPROCHEMENT ENTRE *VIDIT IACOB* ET ALBERT : DE SINGULIERS EXEMPLES NATURELS

Enfin, plusieurs autres détails naturalistes, très inattendus dans un commentaire biblique, viennent sans doute d'Albert : au verset 16,18 de l'Apocalypse, est mentionné un « grand tremblement de terre, tel qu'il n'y en eut jamais de tel, depuis que les hommes sont sur la terre⁴⁸. » L'auteur de *Vidit Iacob* s'attache d'abord à montrer l'ampleur exceptionnelle du phénomène :

« Un tel tremblement de terre, aussi grand, est noté deux fois ici : Jean, en cela, suggère que cette quantité excède la mesure. Il excèdera les phénomènes antérieurs, parce qu'il sera universel ; ceux qui ont précédé étaient locaux. Ainsi Matthieu (24,7) dit : 'il y aura des tremblements de terre localement.' Et la cause de ce mouvement naturel ne sera pas naturelle, mais volontaire. En effet, il n'est possible selon la nature que se produise seulement un mouvement local de terre, mais non pas universel⁴⁹ ».

47 ALBERT LE GRAND : *Politica*, Lib.7, cap. 14, éd. Borgnet, 739 : In fine addit, quod lex Antiquorum gentilium fuit, et adhuc quorundam est, sicut Sclavorum, qui Cumani dicuntur, et provident quod nullus orbatus natus deficiens in membris reservetur ad vitam: statuerunt etiam ne nimia multitudo excrescat, ut determinatus sit numerus puerorum a parentibus, ultra quem nullus reservetur. Sed quia impium est et contra pietatem naturalem interficere proprios natos, reprehendit hanc legem, et dicit quod minus malum erit statuere, quod matres sentientes se concepisse, antequam semen accipiat vitam et sensum, si seminis concepti procurarent abortum Haec est sententia.

48 Et terremotus factus est qualis nunquam fuit, ex quo omnes homines fuerunt super terram, Ap. 16, 18.

49 Et terremotus factus est, id est fiet, qualis nunquam fuit, ex quo omnes homines fuerunt super terram. Talis terremotus sic magnus bis ponitur hic, ut per hoc innuat Iohannes, quantitatem modum excedere. Excedet enim omnes qui ante fuerunt, quia universalis erit. Alii qui precesserunt particulares. Unde Matth. 24, erunt terremotus magni per loca. Illius autem motus naturalis non erit causa naturalis, sed voluntaria. Non enim possibile est quod secundum naturam fiat motus terre universalis, sed particularis, in : *Vidit Iacob*, ed. cit. p. 462a.

Le souci d'Albert est de concilier les causes naturelles et le miracle par la notion de quantification anormale.

Précisément, dans son *Commentaire des Sentences*, il prend ce critère pour expliquer la toute-puissance de la volonté de Dieu dans le cours de la nature, en prenant l'exemple du tremblement de terre :

« non seulement, il accomplit des choses qui ne suscitent pas l'étonnement du fait de la persévérance de l'habitude, mais aussi celles qui paraissent étonnantes en raison de leur événement rare et insolite, comme sont la cessation des lumières, les *tremblements de terre* les générations monstrueuses d'âtres animés etc., car rien ne se fait sans la volonté de Dieu⁵⁰ ».

Il y a plus : l'auteur de *Vidit Iacob* poursuit avec une explication naturelle qui fait intervenir l'exemple de la châtaigne :

« <un mouvement de terre> comme celui qui se produit du fait d'une fumée massive enfermée en quelque partie de la terre et qui est contraint de se développer sous la poussée de la nature sans avoir de procédé d'échappement, devient un tremblement de terre, comme cela est clair dans le cas de la châtaigne⁵¹ ».

Les termes de l'enfermement des vapeurs dans la terre se trouvent dans le commentaire, par Albert, des *Topiques* :

« en effet, toute terre mue selon tout mouvement produit pas un tremblement de terre, mais il faut dire qu'il provient de telle quantité de vapeur terrestre et de telle solidité du solide, par laquelle la vapeur ne peut s'évaporer et, enfermée, ébranle la terre⁵² ».

Cette explication, proche de considérations sismologiques modernes, n'a rien de trivial au XIII^e siècle.

Enfin, l'analogie de la châtaigne se lit dans *Les animaux* :

« Le feu est ainsi une opération : une expulsion avec une poussée. Car le chaud dans un ensemble terrestre massif engendre la ventosité d'un très fort mouvement et augmente continuellement et le fait dominer. En raison de

⁵⁰ Ubi enim non operatur quod vult Dei omnipotentis sapientia? que pertingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter, et non solum facit ea que perseverantia consuetudinis admirationem non admittunt, sed etiam ea quae propter raritatem et insolitum eventum mira videntur : ut sunt defectus luminarium, et terremotus, et monstrosi animantium partus, et his similia: quorum nihil fit sine voluntate Dei, sed plerisque non apparet. Ideoque placuit vanitati Philosophorum etiam causis aliis ea attribuere, cum omnino videre non possent superiorem caeteris omnibus causam, id est, voluntatem Dei, Super Primum Sententiarum, Lib. 1, d. XLV, art. VII, "An voluntas Dei habeat causam ?" éd. Borgnet, 410-411.

⁵¹ Sicut qui fit ex grosso fumo incluso in aliqua parte terre, qui cum exire cogatur natura impellente non habens respiraculum facit terremotus, sicut patet in castanea. *Vidit Iacob*, ed. cit., 462b.

⁵² Non enim quolibet modo mota terra est terremotus : sed oportet dicere a quanto vapore terrestri, et a quanta soliditate solidi, per quam vapor evaporare non possit, et inclusus moveat terram, *Topica*, Lib. 6, tract. III, cap. IV, éd. Borgnet, 1890, 461.

cela, enfin, il chasse l'ensemble en une grande poussée en sorte qu'il casse ou brise parfois les contenants. Un signe en est dans les récipients clos de toutes parts qui posés dans le feu, éclatent sous une grande poussée, comme parfois les œufs à la coque et les châtaignes, etc. en lesquels une vapeur chaude est enfermée⁵³ ».

Le propre de la châtaigne, par rapport à d'autres végétaux, est de présenter un contenant (sa coque) dur qui conduit à l'éclatement.

Un autre détail, moins exclusivement propre à l'univers d'Albert, a aussi une présence étrange en exégèse. La première partie du chapitre dernier (22,11) est commentée comme le festin des élus. De façon unique dans la tradition et sans reprise de la distinction dans la suite du texte, les trois composantes du festin sont présentées ainsi :

« et parce qu'aux tables des grands, sont d'abord donnés des plats destinée à la nourriture, puis d'autres à la médication, comme les épices aromatiques⁵⁴, Jean décrit donc d'abord la boisson, deuxièmement la nourriture et troisièmement indique les médications⁵⁵ ».

Cette notation étrange, non développée, semble de l'ordre d'une annotation, disponible pour une lecture ultérieure et restée sans usage.

Enfin, on trouve dans *Vidit Iacob* deux mentions⁵⁶ de la triade des forces de l'âme, chère aux franciscains. Or, parmi les théologiens dominicains il est un des rares à y recourir⁵⁷.

Ces divers éléments albertiniens, qui semblent d'une nature inhabituelle dans un commentaire biblique par leur côté singulier et isolé, me

⁵³ Similiter etiam ignis est operatio expulsio cum impetu. Calidum enim in humido grosso terrestri facit ventositatem fortissimi motus et illam continue generando auget et vincere facit: propter quod tandem cum impetu magno expellit ita quod etiam aliquando vasa scindit et rumpit. Signum autem huius est in vasis fortibus undique clausis quae in ignem posita magno dissolvuntur impetu sicut et ova assa aliquando et castanae et cetera in quibus calidus vapor includitur, *De animalibus*, lib. 14, tract.44, cap.IV, éd. Stadler, 1916–1920, 1283.

⁵⁴ Albert précisait ailleurs : *species aromaticae, que sunt sicut piper et cinamomum*, Albert, *De Vegetalibus*, Lib. 6, tract. I, cap. XV, éd. E. Meyer-Jessen. Berlin : 1867, 377.

⁵⁵ Primo describit refectionem, et ea que pertinent ad reficiendum gaudium et exultationem. Et quia in mensis magnatum primo apponuntur nutritiva, deinde medicinalia, ut sunt species aromaticae ideo Iohannes primo describit potum illius refectionis. Secundo cibum. Tertio ponit medicinalia. *Vidit Iacob*, ed. cit. 506a.

⁵⁶ Tunc habebit rationalis lucis plenitudinem, irascibilis, pacis multitudinem, concupiscibilis dulcedinis magnitudinem. 21 *Vidit Iacob*., ed. cit. p. 505a. Sed iterum queritur quare istis tribus debetur aureola spiritualis. Solutio: tres sunt vires anime, rationalis, concupiscibilis et irascibilis. Potissimum actus rationalis est predicatio veritatis, et hoc convenit predicatoribus. Item potissimum actus concupiscibilis est observantia virginitatis, et hoc convenit virginibus. Potissimum actus irascibilis est contemptus mortis, et hoc convenit martyribus. 14, 4., *op. cit.* p. 442a.

⁵⁷ Voir KNUUTTILA, S.: *Emotions in Ancient and Medieval Philosophy*. Oxford: Oxford University Press 2004, 237.

permettent donc de poser que le texte de *Vidit Jacob* est bien l'œuvre d'Albert.

Il resterait à comprendre les rapports entre *Confiteor tibi*, dont j'ai mentionné quelques pages communes avec *Vidit*. *Confiteor tibi* pourrait très hypothétiquement être l'œuvre d'Hugues de Saint-Cher à qui j'ai retiré le commentaire *Aser pinguis*, qui figure dans les éditions incunables de la *Postille* d'Hugues de Saint-Cher et que j'attribue à Richard de Mediavilla. La composition de *Confiteor tibi* serait bien plus cohérente avec le reste de la *Postille* d'Hugues de Saint-Cher.

Albert se serait servi de *Confiteor tibi* comme d'un canevas qu'il aurait étendu en le complétant et en recourant notamment aux *Enarrationes in Apocalypsim* du pseudo-Anselme de Laon : j'en vois une trace dans la reprise littérale d'un paragraphe qui commente la venue de la grande prostituée (Apoc. 17,1) :

« qui siège, comme souveraine, sur les eaux nombreuses, c'est-à-dire sur de nombreux peuples qu'elle attire à elle par la convoitise et la luxure. Ainsi le Seigneur dit à Job : sa force est dans les reins, quand il trompe les hommes dont le lieu de production de semence est dans les reins, et dans l'ombilic, quand il trompe les femmes dont la semence se trouve dans l'ombilic⁵⁸ ».

L'application de Job 40,11 n'a rien de trivial, mais les raisons de cette citation sont probablement différentes. « Anselme » entend sans doute montrer l'étendue de la luxure dans toute la population humaine (hommes et femmes) et l'attirance commune est montrée par la bi-sexualité du diable. Albert aurait été intéressé par la confirmation implicite des théories d'Aristote chez un Job qui comparerait le sperme (ici *seminarium*) masculin et les menstrues (ici *semen*) féminines. Il pouvait trouver confirmation de ses analyses dans son traité *Des animaux* qui reprenaient les théories d'Aristote en insistant sur l'importance de l'ombilic comme veine dans la production des menstrues, accumulées ensuite dans l'utérus.

Vidit Iacob, c'est aussi *Vidit Albertus* : un Albert singulier et authentique avait jeté son regard perçant sur les brumes des commentaires de l'Apocalypse.

⁵⁸ Vnde sequitur, que sedet, ut domina, super aquas multas, id est super populos multos, quos attrahit ad se cupiditate et luxuria. Unde dominus ad Iob, virtus eius in lumbis eius, quando viros quorum seminarium in lumbis est, decipit, et in umbilico, dum mulieres quarum semen est in umbilico, decipit, *Vidit Iacob*, op. cit. p. 472a.

Vnde dominus ad Iob, virtus ejus, id est dyaboli, in lumbis ejus, et virtus illius in umbilico ventris ejus. Quoniam viros, quorum seminarium in lumbis est, decipit; et in umbilico mulierum, quarum semen est in umbilico, decipit, Pseudo-Anselme de Laon, PL 162, col. 1560.

Résumé

Albert le Grand aurait rédigé un commentaire de l'Apocalypse, dont l'existence a été masquée par l'attribution d'un texte, Confiteor tibi, publié en 1506 et repris dans les éditions Jammy et Borgnet avant d'être rejeté. En fait, le vrai commentaire serait Vidit Iacob, commentaire pseudo-thomasien, parfois attribué à Hugues de Saint-Cher. On note trois parallèles précis avec Albert sur le sort des éléments à la fin du monde, sur les Coumans et sur l'explication naturaliste du tremblement de terre avec l'exemple de la châtaigne. Sur le premier point, Albert poursuit une controverse avec Bonaventure et Thomas, initiée en 1248, poursuivie dans les enseignements sur les Sentences, puis dans les commentaires de l'Apocalypse (Vox Domini et Vidit Iacob).

Abstract

Albert the Great could well have written a commentary on The Revelation, the existence of which went unnoticed because of a text, Confiteor tibi, attributed to Albert, published in 1506 and taken into the Jammy and Borgnet editions before being finally rejected. The actual commentary would be Vidit Iacob, a pseudo-Thomasian commentary, sometimes attributed to Hughes de Saint-Cher. We can notice three precise parallels between Vidit Iacob and Albert's doctrine on the doom befalling the elements at the end of the world, on the Cumans and on the naturalistic explanation of the earthquake with the example of the chestnut. On the first point, Albert is taking up again a disputation with Bonaventure and Thomas, which had begun in 1248 and had been continued in the teachings on the Sentences and subsequently in the commentaries on Revelation (Vox Domini et Vidit Iacob).